

Le territoire Sud Corse se dote d'un parc de vélos électriques

La mobilité "douce" est au cœur de la démarche "territoires à énergie positive pour la croissance verte et pour le climat". Un dispositif lancé en 2014 par le ministère de l'environnement visant à encourager les initiatives en matière de politique énergétique à l'échelle des territoires et notamment des intercommunalités. Les sept communes du Sud Corse ont donc tout naturellement adhéré à ce dispositif vertueux. Une adhésion officialisée à l'automne 2016 avec la ministre de l'écologie de l'époque, Ségolène Royal.

La communauté de communes du Sud Corse a ainsi pu bénéficier des fonds de l'État à hauteur de 80% pour financer plusieurs projets en faveur de la mobilité douce. Parmi eux l'acquisition des navettes A Citadina, d'un camion frigorifique électrique pour la restauration scolaire, de scooters électriques pour la police municipale et depuis peu des stations de vélos à assistance électrique.

C'est à l'occasion de l'inauguration officielle lundi de ce parc de 100 vélos à assistance électrique que le président de la communauté de commune, Georges Mela, a



Les élus de l'interco, son président Georges Mela et les vice-présidents Georges Gianni et Jean-Marc Serra, ont testé et approuvé les vélos à assistance électrique de la station de l'arrière-port. / PHOTO N. A.

rappelé en présence de ses vice-présidents Georges Gianni, maire de Lecci, et Jean-Marc Serra, maire de Sotta, l'effort mené en matière d'énergie positive. "Nous expérimenterons ce dispositif de vélos à assistance électrique cet été et l'adaptions en fonction du bilan qui sera dressé à l'issue de la saison. Si le succès est au rendez-vous nous serons amenés à le développer", a-t-il souligné.

Dix stations

Les vélos ont été répartis sur les sept communes du territoire avec trois stations à Porto-Vecchio sur le port et en haute-ville, deux à Bonifacio, une à Lecci, Sotta, Figari, Pianottoli-Caldarelo et Monacia d'Aullène.

Des deux-roues proposés en libre-service grâce à une application smartphone pour un tarif de 2,50 euros de l'heure (voir encadré).

Ces derniers devront être restitués dans les stations d'origine. "Nous allons mettre en place dès l'automne des abonnements et des badges pour les résidents qui souhaitent bénéficier de cette mobilité douce", a rappelé le président de l'intercommunalité.

Reste désormais à plancher sur des pistes cyclables pour donner toute sa cohérence à ce projet.

NADIA AMAR



Signature officielle avec l'État et la région du dispositif territoire à énergie positive en 2016 en présence de Ségolène Royal. / DOC. C.-M.

Comment ça marche ?

Le service de vélo à assistance électrique en libre-service est accessible 24 h/24, 7 jours/7 sur les sept communes du territoire. La location s'effectue via l'application mobile "velosudcorse" avec un système digicode ou sur le site www.velosudcorse.com. Il suffit de flasher le QR code situé sur le totem de la station puis de s'inscrire en créant un compte ou se connecter à son compte. Taper le code qui apparaît sur le téléphone sur le clavier et retirer le câble de sécurisation du vélo électrique. En fin de location il suffit de restituer le vélo à la même station. Dès l'automne un système de badge sera également proposé pour les abonnés.